Publié sur *U2P* (https://www.u2p.nc)

Parutions presse 2016

« Les artisans ont plus qu besoin d'être défendus »

SOCIAL. L'union professionnelle artisanale tenait, vendredi, son assemblée générale. Po la crise oblige les artisans, composante majeure du tissu économique, à s'organiser pour se

ENTRETIEN
avec
Jean-Louis Laval

Les Nouvelles calédoniennes :
Que pèse aujourd'hui l'UPA ?
On rassemble un peu plus de 600 artisans et de petites entreprises dans des secteurs tels que le BTP, la boulangerie, la boucherie, le gardiennage, ou l'alimentation... Leur caractéristique commune, c'est d'être des entreprises de proximité, pour la plupart de moins de 11 salariés. Ces petites structures souvent oubliées, représentent 90 % du tissu économique. Et elles ont plus que jamais besoin d'être défendues. On essaie de faire passer le message au mieux, même si la plupart des artisans n'ont pas l'habitude de faire entendre leur voix.

Connaissent-elles les mêmes difficultés que les entreprises de taille importante face au ralentissement économique ?
Pas les mêmes difficultés, mais elles souffrent tout autant de la crise. Bon nombre d'entre elles, particulièrement dans le bâtiment, officient comme sous-traitants de grosses structures qui accèdent à moins de marchés qu'auparavant. Côté service, elles sont très dépendantes du pouvoir d'achat des Calédoniens. Le paradoxe, c'est que les chiffres de 2015 montrent une augmentation de 1 % du nombre d'entreprises enregistrées, principalement parce que l'artisanat est un secteur dynamique qui attire. Mais on attend avec appréhension les chiffres de début 2016 : on va s'apercevoir qu'à force de se serrer la ceinture, elles sont, elles aussi obligées de baisser les

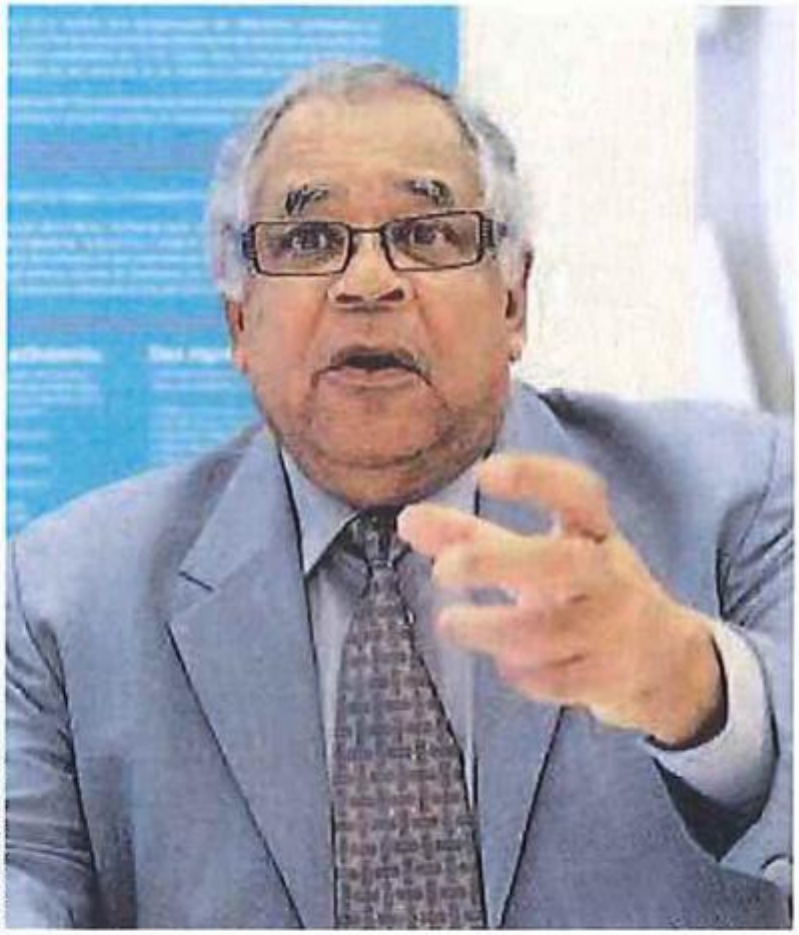

PHOTO ARCHIVES LNC

Jean-Louis Laval, patron de la société Acarnet, spécialisée dans le nettoyage industriel, est le président de l'UPA depuis février 2013.

« La solution c'est de répondre aux appels d'offres en groupe (...) ça peut ouvrir beaucoup de portes, dans le bâtiment,

artisans. Il y a des mesures pour favoriser la construction de logements sociaux, c'est bien, mais il faudrait aussi de l'incitation fiscale pour relancer le secteur de la rénovation, où les artisans sont très présents. L'autre impératif, c'est d'enfin penser aux petites entreprises dans la réglementation en la simplifiant et en l'adaptant. Comme la Taxe générale à la consommation

entreprises,
paient pas
ment ne m
mesures d'
être très diff

Les artisan
par les acc
Bien sûr. E
ne sont pas
autres entr
parle d'abse
fléau pour d
salariés, qu
contre une
du fait de la
pour un art
ligne. Pour
qu'être scep
discussions.

Quel impa
profession
C'est une pe
Les entrepri
riés n'avaie
accès à la f
cotiseront à
masse salar
humaine de
mais les re
tantes. Not
c'est de veil
pecte la dive
que les pet
pleinement
leur permett
tions adapté
ter en comp
des marché
aux grosses

On connaît
répondre a
La solution,

L'Union professionnelle des artisans cherche à fédérer

KONÉ. L'UPA était, mardi, à la salle Au Pitiri pour se faire connaître. L'occasion également d'évoquer les problématiques des professionnels indépendants.

Depuis 2010, le nombre d'artisans est en net recul sur l'ensemble du territoire. En province Nord, les professionnels restent néanmoins, en début d'année 2016, au nombre de 1 633. Pour eux, l'exercice est parfois difficile. Régime de retraite, statut des conjoints, mutuelle, formations... Pour se faire connaître, l'Union professionnelle des artisans (Upa) s'est rendue à Koné, mardi, à la salle Au Pitiri, pour évoquer les problématiques des professionnels indépendants. « *En plus d'une conjoncture économique en berne, on ne sait pas toujours à qui s'adresser, c'est très compliqué pour un patenté, qui d'ailleurs, n'est jamais vraiment pris au sérieux* », témoigne un membre du Conseil des femmes du Nord, alors que cette structure souhaite créer prochainement, une centrale d'achat qui leur permettra de vendre des produits traditionnels et locaux.

PHOTO C.Q.

Salle Au Pitiri, mardi 9 août. Pour Jean-Louis Laval (debout) : « *Nous sommes un filtre entre les instances, mais nous sommes aussi des négociateurs, force de propositions.* »

« EN LIEN AVEC LES SYNDICATS »

« *L'Union professionnelle des artisans existe depuis plus de trente ans. Elle est justement là pour faire le lien entre les professionnels et les institutions. En tant que partenaire, nous siégeons auprès des instances et des groupes de travail chargés d'améliorer l'environnement économique et social des entreprises. Nous sommes en lien avec des syndicats qui font aussi relais, pour faire remonter les informations* », explique Jean-Louis Laval, président de l'Upa. « *Nous sommes par ailleurs, consultés par les pouvoirs publics* neurs ou encore l'agence Cap emploi de Koné et la cellule Koniambo ont vivement participé aux débats lors de la réunion. « *Il existe des outils pour travailler demain ensemble, mais il fallait déjà se rencontrer, c'est chose faite*, s'est réjoui Jean-Christophe Turcon, secrétaire de l'Upa. *Il faut favoriser le dialogue, le temps de l'opposition est dépassé, il faut être constructif.* »

UNE RÉELLE DEMANDE

Les filières d'apprentissage comme ascenseur social et la *ment. L'artisanat offre des débouchés, c'est là le berceau de nos futurs chefs d'entreprise, une des clés de l'économie du territoire. Encore faut-il y mettre des moyens adaptés.* » L'Upa, qui ne possède pas d'antenne actuellement en province Nord, a pris connaissance d'une réelle demande de la population sur place. Le souhait d'une présence qui puisse apporter une réponse globale à leurs nombreux questionnements, en termes d'activité indépendante. Des permanences régulières pourraient voir le

1 771

entreprise artisanale

étaient comptabilisée en 2012 contre 1 63 au 1er janvier 201 Malgré une chute lié à la conjonctu actuelle, le bâtime

L'UNION PROFESSIONNELLE DES ARTISANS À LA RENCONTRE DU NORD

Depuis plus de trente ans, l'Union Professionnelle des Artisans (UPA) de Nouvelle-Calédonie, représente l'artisanat, les commerces de proximité et petites entreprises. Le 9 août, l'organisation patronale s'est rendu à Koohnê, à la salle au Pitiri. Un temps d'échanges pour se faire connaître et rencontrer les acteurs de la province Nord.

Jean-Louis Laval, président de l'Union Professionnelle des Artisans (UPA) a pu entendre lors des débats à Ko d'isolement des artisans du Nord. Il se rendait le lendemain, à Hyehen (Hienghène).

L'artisanat met indéniablement en valeur des traditions anciennes, tout en développant des techniques innovantes, adaptées à la société moderne. Sur le territoire, on compte aujourd'hui, près de 12000 entreprises artisanales qui exercent plus de 280 activités différentes. « *On ne peut discuter leur contribution, dans l'emploi et l'économie du pays : ce sont 17000 actifs, hors commerces de proximité, et près de 6000 salariés. Vu la conjoncture actuelle, c'est un résultat assez flatteur* », a estimé Jean-Louis Laval, président de l'UPA, lors de la réunion publique organisée à la salle au Pitiri, le 9 août, à Koohnê. Depuis 2010, le nombre de travailleurs indépendant est néanmoins en baisse, et l'équilibre entre provinces ne semble pas véritablement au rendez-vous. « *L'implantation d'activités artisanales représente 81,2% en province Sud, contre 14,3% pour le Nord, et 4,5% aux Îles* », selon les chiffres de l'Union professionnelle des artisans. En province Nord, ce serait aujourd'hui 1633 professionnels, contre 1702, il y a dix ans. « *Le secteur du bâtiment, même s'il est fortement impacté par la crise, reste bien représenté dans la région* », a encore souligné Jean-Louis Laval. « *Les métiers de l'alimentation et du service tirent également bien leur épingle du jeu sur place* ».

Une économie de proximité

« *L'UPA accompagne, défend et promeut l'artisanat, mais également les petites entreprises et les commerces de proximité* », sont venus informer à Koohnê, les membres actifs de l'UPA. Ceux-ci souhaitaient rencontrer la population sur place, afin de faire mieux connaitre leurs différentes missions. Soutenus par l'agence Cap Emploi de la commune, à travers Emmanuel Beounde, chargé de mission, ils ont pu débattre des problématiques des travailleurs indépendants de la région. Régime des retraites, statut des conjoints, couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles, ou encore moyens donnés aux filières d'apprentissage... « *Une protection sociale où tout est à mettre en œuvre. Nous sommes là depuis plus de trente ans, pour faire le lien avec les instances. Nous sommes consultés par les pouvoirs publics, participons aux groupes de travail, sur l'ensemble des projets législatifs et réglementaires, intéressant notamment les entreprises de moins de onze salariés* », a signifié Jean-Louis Laval. « *Notre ambition est l'amélioration de l'environnement économique et social. Il faut favoriser le dialogue, le temps de l'opposition est dépassé. Nous participons de manière constructive aux nombreuses négociations* », a mis en avant le secrétaire, Jean-Christophe Turcon. « *On ne sait pas toujours à qui s'adresser et comment faire, lorsqu'on veut installer une activité* », a témoigné Rosalie Golesha, nouvellement gérante d'un institut de beauté à Koohnê. « *C'est très compliqué et d'ailleurs on n'est jamais vraiment pris au sérieux, on nous considère trop souvent si j'ose dire, comme des bricoleurs* », a témoigné Angela Angsar-Vea, du Conseil des femmes du Nord. Les échanges ont été porteurs de projets. Les membres de l'UPA, qui ne possède pas d'antenne dans le Nord, ont pu découvrir une vraie demande de proximité. Une permanence pourrait voir le jour en zone VKP, prochainement. Anaëlle Desmazures, qui œuvre p économique, Koniambo, a de la provin pourrait être

Emmanuel Beounde, chargé de mission pour Cap Emploi à Koohnê, a soutenu la mise en place de la rencontre, qui s'est déroulée à la salle au Pitiri.

Anaëlle Desmazures, à travers la cellule Koniambo, s'est di sence régulière de l'UPA sur la zone VKP, qui permettrait d la région.

TGC et compétitivité votées sous une pluie d'amendements

POLITIQUE. Le projet de loi instaurant une taxe générale à la consommation a été voté à l'unanimité, hier au Congrès. Celui sur la compétitivité a reçu le soutien de trois groupes politiques sur quatre.

Les débats n'ont pas été si houleux que ça. Mais ils ont couru jusqu'en milieu d'après-midi du fait même de l'ampleur de la réforme et de la pluie d'amendements (37) qui s'est abattue sur le texte initial. La loi instaurant la taxe générale à la consommation (TGC) a été votée hier à l'unanimité des élus du Congrès qui se sont d'ailleurs applaudis eux-mêmes. C'est la fin d'un serpent de mer qui surgit et disparaît au gré du temps depuis plus de quinze ans. Cette loi vient réformer en profondeur la fiscalité indirecte en Calédonie, et donc le fonctionnement de son économie. Elle institue l'équivalent d'une TVA (Taxe sur la Valeur ajoutée, inventée en France en 1954, étendue depuis dans plus de 150 pays) qui va remplacer pas moins de sept taxes et contributions existantes.

Si le calendrier est respecté, au 1er juillet 2018, six taxes vont disparaître : la TGI, la TBI, la TP, la TFA, la TSS et la TNH ainsi qu'une partie de la patente (lire ci-contre). Et seule la taxe générale à la consommation va les remplacer.

Initialement trois taux étaient prévus. Mais à la suite du vote d'un des amendements, il y en aura quatre qui seront véritablement fixés lors du vote d'une délibération par le Congrès dans les prochaines semaines. Un taux réduit envisagé à 3 %, un taux normal à 11 %, et un taux supérieur à 22 %, auxquels s'ajouterait un taux d'équilibre pour les services.

Photos Julien Chatz

Le mille-feuille de la fiscalité indirecte actuelle est obsolète et facilite l'opacité, raison pour laquelle les élus du Congrès de tout bord ont fini par voter à l'unanimité la loi instaurant la TGC.

« TAUX D'ÉQUILIBRE »

Plusieurs formations, dont l'UC, l'UCF et Les Républicains, se sont en effet inquiétées du risque inflationniste pesant sur les activités de services (restaurants, crèches, aides à la personne, artisans, etc). Actuellement ces secteurs sont assujettis à la TSS dont le taux est de 5 %, et que la première mouture du projet plaçait dans le taux intermédiaire de TGC à 11 %. L'amendement proposé par le groupe UC-FLNKS et Nationalistes, et adopté, jette le principe de la fixation d'un « *taux d'équilibre* » afin que les prix de ces secteurs d'activité ne dérapent pas. Autre aménagement important du texte initial, le démarrage de la marche à blanc (avec des taux très réduits de 0,25, 0,5 et 1 %) ne se fera pas au 1er janvier 2017, mais au 1er avril de cette même année. Les entreprises, les commerces et les artisans ont en effet besoin de six mois pour adapter leur comptabilité au nouveau système. La mise en route à taux plein est toujours prévue au 1er juillet 2018, c'est à cette date que les taxes actuelles seront « *désarmées* ».

La marche à blanc doit commencer le 1er avril 2017 et la mise en route à taux plein le 1er juillet 2018.

COUP DE GRIFFE

Cette période de rodage a aussi pour but de permettre aux services fiscaux et au gouvernement de s'assurer que le système fonctionne et qu'il procure les rendements attendus, et dans la négative, d'y apporter les ajustements nécessaires.

Au nom des Républicains, Sonia Backès s'est réjouie « *que ce texte soit enfin adopté* » en adressant un coup de griffe à Calédonie ensemble qui s'était opposé en 2012 à son propre projet de TGA. Philippe Gomès, leader de Calédonie ensemble, lui a aimablement répondu que la mouture qu'elle avait préparée alors n'était pas aboutie, et « *qu'heureusement, le dossier a été repris par des gens compétents.* » Au nom de l'UC-FLNKS et Nationalistes, Isabelle Kaloï-Beaune a justifié le vote sans enthousiasme de son groupe : « *La TGC est une taxe indirecte, aveugle, qui pèse lourdement sur les ménages modestes. Mais c'est un mal nécessaire par rapport au système actuel.* » Louis Mapou (UNI) a salué le « *changement de logiciel* » en insistant sur la nécessité de bien surveiller le rendement fiscal.

Tout comme Gaël Yanno (UCF) qui a mis l'accent sur les nécessaires mesures de transition à prendre.

Philippe Frédière

Un débat houleux, mais une majorité

La très polémique loi du pays « Compétitivité », amendée, a été adoptée avec les voix de l'UC-FLNKS et Nationalistes, l'UNI et Calédonie ensemble.

Les prises de bec étaient redoutées, et querelles, il y a eu, hier en début de soirée au Congrès, sur le projet de loi du pays très polémique « concurrence, compétitivité et prix » associé au texte cadrant la TGC. Projet finalement adopté.

Pour le gouvernement, ces dispositions permettent, au final, de garantir une baisse durable des prix. Toutefois, comme pressenti, les élus Les Républicains ainsi que de l'UCF se sont élevés contre des articles jugés contraires à l'exercice serein des en-

L'examen du texte sur la Compétitivité a donné lieu à une passe d'armes entre les bancs des Républicains et de Calédonie ensemble.

par le gouvernement sans « *aucune limitation de durée* » déplore Gré-

En retour, Philippe Michel puis Philippe Gomès pointaient, « *au-delà des*

Déposés par Jacques Lalié, de l'UC-FLNKS et Nationalistes, deux amendements ont emporté, à l'heure du dîner, une majorité avec les voix de l'UNI et de Calédonie ensemble, et, par ricochet, le vote final.

Le premier visant l'article 9, atténue les pouvoirs du gouvernement en matière de contrôle des prix et des marges. Le second ajustement, ciblant l'article 19, reprend deux demandes fortes. Celle de l'intersyndicale en maintenant le principe d'un gel des taux de marge de dix-huit mois après l'entrée en application de la TGC. Mais aussi celle du Medef : une période supplémentaire jusqu'au 1er avril 2017 pour signer des accords de compétitivité dans toutes les filières. A défaut, et après de nouvelles

Repères

Les taxes qui vont disparaître

● La TGI. C'est la taxe générale à l'importatio frappe toutes les marchandises importé Ses taux varient de 0 31 % selon les produits concernés. Son rende est actuellement de 19 milliards CFP.

● La TBI. C'est la taxe base à l'importation d taux unique est de 5 % exonération comme p livres ou les journaux). rendement annuel est actuellement de 6,9 m CFP.

● La TP. Cette taxe portuaire s'applique au marchandises arrivant voie maritime. Son tau de 1 % et son produit e réparti entre le port autonome, l'Agence po desserte aérienne, et l Nouvelle-Calédonie. El rapporte environ 1,7 mi

● La TFA. La taxe sur aérien a un taux de 8 % produit, de 2,1 milliards est affecté à l'Agence p desserte aérienne.

● La TSS. La taxe de solidarité sur les servic dont le taux est de 5 % rapporte actuellement 19 milliards par an.

● La TNH. C'est la taxe les nuitées hôtelières, les taux sont fixés par provinces, et dont le rendement est d'enviro 180 millions par an.

● Les patentes. Elles rapportent actuellema